



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES POUR L'AFRIQUE

### Treizième Session

Entebbe, Ouganda, 27 – 30 octobre 2004

### OPPORTUNITÉS ET CONDITIONS D'UNE STRUCTURE DU GENRE NACA EN AFRIQUE

#### INTRODUCTION

1. La Revue de l'aquaculture régionale africaine de 1999 (CPCA/OP24) avait évalué 30 ans d'efforts de développements aquacoles, en se servant des leçons apprises de ces expériences pour indiquer les éléments clés d'une stratégie général de développement de l'aquaculture et pour établir la fondation d'un réseau de pratiquants pour faciliter l'échange d'informations. La revue avait conclu qu'il y avait une forte nécessité pour soutenir l'échange d'informations à travers la région pour la recherche, le développement, la formation et l'extension. Pour ce qui est de la « voie à suivre », la revue avait recommandé que la collaboration, la coordination et l'échange d'informations soient initiés entre les agences et institutions nationales et régionales d'aquaculture.

2. La deuxième session du Sous-Comité de COFI sur l'aquaculture organisée à Trondheim en Norvège du 7 au 11 août 2003 avait recommandé que priorité soit accordée entre autres au développement d'un réseau régional (Rapport de la FAO sur la pêche No 716, para 14). Le Sous-Comité avait reconnu l'importance de l'initiative en vue de la création d'une organisation de type RCAAP<sup>1</sup> dans le continent américain indiquant que cela pourrait fournir un modèle pour l'augmentation des prises et la coopération dans d'autres régions (para 18). A cet effet, l'un des domaines prioritaires de travail identifiés par le Sous-Comité fut la promotion d'un réseau et de la coopération régionale (ex : à travers des organisations de type RCAAP).

3. La FAO avait sponsorisé en décembre 2003 une mission pour préparer un *Rapport sur les opportunités et les options du réseau intergouvernemental d'aquaculture pour l'Afrique*. La mission s'était rendue au Burkina Faso, au Cameroun, au Kenya et en Zambie pour évaluer les besoins et les opportunités de mise en réseau. Le résumé du Rapport de la Mission se trouve en Annexe 1.

#### I. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

<sup>1</sup> RCAAP : Réseau des centres d'aquaculture en Asie et dans le Pacifique

4. La mission avait conclu que :

- L'aquaculture est reconnue comme un moyen prometteur pour l'augmentation de la production halieutique pour satisfaire la demande de consommation de poissons des populations sans cesse croissantes et pour réduire la pression sur la pêche de capture dont la majorité est présentement soit exploitée au maximum ou surexploitée. Les autres bénéfices de l'aquaculture comprennent : réduction de la pauvreté à travers l'offre d'emplois, amélioration du revenu des ménages et des moyens d'existence des ruraux, augmentation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, approvisionnement de sources de protéine, des acides gras et de micronutriments, aussi bien que pourvoyeuse de devises étrangères à travers l'exportation de poissons de grande valeur.
- Le potentiel pour le développement de l'aquaculture existe dans divers environnements dont les fleuves, les lacs, les barrages et autres réservoirs d'eau et dans les marécages.
- Les principaux obstacles au développement de l'aquaculture qui avaient été notés par d'anciens éleveurs comprennent : manque de semences de qualité en quantité suffisante et constamment disponibles pour contribuer à faire de l'aquaculture une entreprise viable ; manque d'aliments en qualité et en quantité ; service d'extension inadéquat et le transfert très limité des résultats des recherches et des innovations technologiques aux éleveurs ; manque souvent de données aquacoles pertinentes ; manque d'arrangements institutionnels dans les pays pour promouvoir une direction nationale dans le développement de l'élevage des poissons ; manque de législations et de cadre bien définis sur l'aquaculture et sur lesquels les programmes stratégiques de développement aquacoles peuvent être formulés de manière périodique.
- A un degré plus ou moins grand, les principaux obstacles énumérés ci-dessus peuvent être éliminés à moindre coût à travers une mise en réseau et une collaboration régionale en Afrique comme l'a fait le RCAAP pour les pays asiatiques.
- Les principales observations qui s'imposent lorsqu'on compare l'aquaculture africaine à celle de l'Asie sont qu'en Asie, il existe une longue tradition/histoire d'aquaculture datant de 2000 ans ; tandis qu'en Afrique, la pratique aquacole n'a pas plus de 50 ans ; l'aquaculture n'est pas largement répandue, les éleveurs tardent à accepter le poisson comme un produit agricole et ils disposent de très peu de compétence en la matière.
- Les principales leçons que l'Afrique devra apprendre de l'Asie dans la création d'un réseau intergouvernemental d'aquaculture pour l'Afrique semblable au RCAAP consistent au fait que la collaboration et la mise en réseau régionale vont :
  - (i) Éliminer la reproduction des efforts ;
  - (ii) Faciliter la génération d'informations techniques, la reconstitution et la diffusion d'informations ensemble avec le transfert de technologie ;
  - (iii) Mettre ensemble les ressources nationales et renforcer les systèmes nationaux ;
  - (iv) Accélérer le développement coordonné et à grande échelle de l'aquaculture ;
  - (v) Assurer une utilisation efficace des rares ressources et le partage des bénéfices entre les membres
  - (vi) Attirer de financements appropriés auprès des partenaires en développement ;
  - (vii) Maximiser l'utilisation de toutes les ressources, surtout les moyens de formation/recherche et l'expertise humaine disponibles pour réaliser une aquaculture beaucoup plus rapide ;
  - (viii) Promouvoir la coopération technique entre les pays en développement.
- Il existe un soutien énorme dans la Région en faveur du concept d'établissement d'un réseau régional intergouvernemental d'aquaculture pour l'Afrique semblable au RCAAP, en vue de faciliter et d'accélérer le développement de l'aquaculture. Le réseau d'aquaculture est

considéré comme un moyen efficace pour la coordination des échanges d'informations techniques sur l'aquaculture, le transfert de technologie, la formation et la recherche commune dans des domaines aquacoles prioritaires. La mission a par conséquent conclu qu'il y a lieu d'adopter des initiatives pour créer un réseau régional africain pour le développement de l'aquaculture.

5. La mission a recommandé que :

- Bien qu'il soit souhaitable d'avoir à long terme un réseau intergouvernemental d'aquaculture unique pour toute l'Afrique à l'image du RCAAP, celui-ci doit être développé progressivement. Le processus de développement de ce réseau unique devra démarrer avec l'option pour un réseau intérimaire. Les options du réseau intérimaire proposé comprennent :
  - (i) il a mis sur pied d'un Sous-Comité CPCA avec un service de secrétariat fourni par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique. Le droit d'adhésion sera ouvert à tous les membres du CPCA. Les financements proviendront des fonds extra budgétaires y compris des contributions des pays membres ou des bailleurs de fonds.
  - (ii) la formation d'un Comité pour le développement d'un réseau régional d'aquaculture pour l'Afrique. Le droit d'adhésion sera ouvert aux dix premiers pays membres ou plus qui auront signé le Protocole d'Accord pour la création dudit comité. Le développement du Protocole d'Accord pourra initialement être coordonné par le secrétariat du CPCA. Après la signature du Protocole d'Accord, les pays membres devront s'entendre sur le choix d'un pays hôte et du Secrétariat. Le financement du secrétariat devra provenir de fonds extra budgétaires y compris les contributions des pays membres ou des bailleurs de fonds.
  - (iii) la création d'unités aquacoles (secrétariats) au sein des organisations sous régionales existantes. La proposition vise à sensibiliser les pays membres du CPCA qui sont membres d'organisations sous régionales comme le COMESA, la CEDEAO, l'UEMOA, la SADC à demander à leurs organisations de créer des unités de réseaux aquacoles (Secrétariats). Le financement de ces unités sera prévu dans le budget des organisations sous régionales. Les unités aquacoles sous régionales collaboreront avec le CPCA ainsi qu'avec l'organisation intergouvernementale lorsqu'elle sera finalement créée.
- L'Organisation Intergouvernementale d'Aquaculture pour l'Afrique (IGO) appartient à toute l'Afrique et devra comprendre un Secrétariat et des centres du réseau choisis des pays membres. Le Secrétariat de l'IGO fonctionnera comme chambre de compensation pour la collecte et l'échange d'informations et coordonnera les activités prioritaires approuvées des centres du réseau. Les fonctions détaillées seront dans la constitution qui établit l'IGO une fois adoptée par les pays membres.

6. Conformément aux recommandations de la Mission, la FAO avait fait circuler un document d'enquête aux pays membres du CPCA pour recueillir leurs avis sur la création d'un Réseau d'aquaculture pour l'Afrique. Les réponses de douze pays membres (30% environ des membres du CPCA) sont présentées en Annexe II.

## **II. EVALUATION DE LA NECESSITE D'UN RESEAU D'AQUACULTURE POUR L'AFRIQUE**

7. La FAO et ICLARM ont organisé en mars 2004 un atelier régional sur l'aquaculture à Limbé au Cameroun. Au cours de cet atelier, les participants africains avaient discuté de la direction à suivre pour le développement de l'aquaculture dans la région et avaient formulé la Déclaration de Limbé (Annexe III). Le groupe avait envisagé que l'aquaculture allait «se développer en un important pilier de développement dans plusieurs domaines dans la région». Toutefois, ils ont aussi reconnu que, «pour réaliser cette vision, les pays de la région doivent œuvrer ensemble pour accroître leur base de connaissances, échanger de

meilleures expériences pratiques et parler d'une seule voix sur le marché international». Ce désir «d'œuvrer ensemble» sera réalisé à travers la mise en réseau.

8. En examinant les résultats de l'enquête présentés en Annexe II, bien que le volet aquaculture de production halieutique totale était extrêmement modeste, généralement moins de un pourcent, tous les pays avaient indiqué qu'ils disposaient d'un potentiel d'aquaculture élevé et que ce niveau de contribution pourrait être augmentée. En citant les cinq principaux obstacles à la réalisation d'une production aquacole accrue, 70% des pays interrogés avaient mentionné l'insuffisance d'extension, d'éducation et d'adoption de technologie comme d'importants obstacles. Soixante pourcent de pays avaient aussi ajouté que la non disponibilité d'informations et de données ajoutées à une situation de mauvaise recherche représentaient les autres limitations.

9. Faisant une fois encore référence à l'Annexe II, toutes les parties interrogées ont appuyé la mise sur pied d'un réseau régional. 100% des parties interrogées ont en plus de leur appui au concept d'un réseau d'aquaculture, estimé que le principal rôle de ce réseau devrait être de faciliter l'échange des données relatives à l'aquaculture ; 60% des pays ont affirmé que l'accès à l'information serait le plus grand avantage qu'offrirait le réseau. Quatre vingt pour cent des pays interrogés ont aussi estimé que le réseau proposé puisse jouer un rôle important dans l'aide au transfert de technologie. Par ailleurs, 70% avaient fait savoir qu'un réseau devrait aider à relier les institutions d'aquaculture dans la région, tandis que 60% ont considéré le rôle de mise en réseau comme étant une aide à la recherche commune.

10. Bien qu'il existe une manifestation considérable de soutien pour un réseau d'aquaculture pour l'Afrique, et qu'il y ait certainement une compréhension correspondante qu'un tel réseau aurait des conséquences financières, seulement 60% des pays interrogés avaient indiqué qu'ils seraient en mesure d'y affecter du personnel contre 50% qui ont affirmé qu'ils seraient capable de fournir un appui financier. Les difficultés provenant de l'appui à une mise en réseau se reflètent peut être dans le fait qu'environ un tiers seulement de pays disposait d'une forme de réseau national d'aquaculture.

11. La promotion d'une mise en réseau régional n'est pas une nouvelle idée. En 1993, *la Deuxième session du groupe de travail sur l'aquaculture du CPCA* (Présentation technique 23 du CPCA) avait souligné la nécessité pour «un accès direct aux informations passées et mises à jour». Le Groupe de travail avait recommandé la création de centres régionaux pour la collecte, l'enregistrement et la diffusion d'informations de manière efficace sur des bases régionales et continentales.

12. L'un des résultats du Groupe de travail de 1993 fut l'identification de thèmes régionaux qui pourraient servir comme élément central des réseaux. L'un de ces thèmes était l'irrigation/l'aquaculture intégrée. En 1999, la FAO avait organisé un atelier pour élaborer une Proposition pour un Réseau africain sur l'irrigation et l'aquaculture intégrées. Malgré que cette proposition ait été préparée accompagnée d'une liste d'institutions nationales et internationales participantes (FAO, 2001), jusqu'à ce jour, les ressources n'ont pas été obtenues pour permettre de rendre le réseau opérationnel.

13. La reconnaissance grandissante de l'importance de l'aquaculture dans la région fournit des opportunités pour la mobilisation des ressources humaines et financières afin de redéfinir les approches de développement vis à vis de ce sous secteur, tout en s'appuyant sur les leçons apprises des trois dernières décennies pour s'orienter sur une action future. La mise en réseau doit faire partie de ces nouvelles approches, non seulement pour raison de collaboration et d'échange, mais aussi parce que les économies d'échelle de certaines activités clés sont telles qu'une approche régionale est plus efficace. La création d'un réseau nécessite toutefois un engagement et des ressources.

### III. TERMES DE REFERENCE PROPOSES POUR LE RESEAU

14. La mission chargée d'évaluer la mise en réseau a proposé le cadre dans lequel un tel réseau devrait se créer. Bien que les Termes de référence spécifiques ne peuvent être élaborés avant que la structure du

réseau n'ait été identifiée, les propositions de la mission peuvent être considérées comme cadre général dans lequel un réseau devrait être développé. La mission avait suggéré que les éléments essentiels pour la création d'une Organisation intergouvernementale d'aquaculture pour l'Afrique comprennent :

- (i) La volonté et l'engagement politique des pays membres pour soutenir l'organisation du réseau à travers un fonds principal durable, l'affectation de personnel/experts au Secrétariat du réseau et la sensibilisation d'institutions nationales pour qu'elles prennent part aux activités destinées à l'organisation du réseau.
- (ii) Des objectifs stratégiques clairement définis avec des cibles réalistes, acceptables à tous les membres.
- (iii) Soutien externe pour un démarrage et une création systématique/en phase ainsi qu'une exécution des activités du réseau.
- (iv) Dépasser les barrières linguistiques et de communication/d'infrastructures entre les pays à travers le continent afin de réaliser une interaction et une mise en réseau plus rapide.
- (v) Financement national durable pour le développement de l'aquaculture.
- (vi) Droit d'adhésion équitable. Aucun membre ne doit avoir plus d'importance. La justice doit prévaloir dans l'allocation des responsabilités et des ressources aux membres.
- (vii) Disponibilité de ressources financières adéquates et durables.
- (viii) Des bénéfices échus aux membres comme le développement des compétences à travers des formations organisées par le réseau, ou d'autres avantages de l'organisation intergouvernementale.
- (ix) Motivation des membres à travers un transfert régulier de technologie, d'échange d'informations et de communication régulière.
- (x) Opportunité et disponibilité à faciliter le transfert de technologies fiables étrangères ;
- (xi) Le Secrétariat de coordination doit être restreint et efficace.
- (xii) Ses fonctions doivent être imprégnées de transparence.
- (xiii) L'utilisation des institutions existantes permettra le démarrage immédiat de la mise en réseau basé sur leurs expériences et les moyens de communication et des infrastructures disponibles.

#### **IV. CONDITIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES**

15. La création d'une Organisation intergouvernementale d'aquaculture pour l'Afrique revêt des conséquences administratives et financières pour le Secrétariat et pour les gouvernements qui participent aux travaux d'une telle structure.

16. Pour le Secrétariat, la convocation et l'organisation des sessions aussi bien que la préparation, le traitement et la distribution des documents et des travaux de suivi demanderont le temps du personnel, les coûts de voyage, et si possible des services contractuels. A sa prise de fonction, le Sous-Comité CPCA qui sera établi servira de Secrétariat *ad interim* avant la formation d'un réseau régional intergouvernemental d'aquaculture pour l'Afrique. Selon les activités spécifiques entreprises, il est estimé qu'on aura besoin du service d'un personnel professionnel de trois membres /mois environ par année et d'une même période de temps pour un personnel de service général.

17. Par ailleurs les coûts directs de réunions des sessions du Sous-Comité CPCA proposé ou d'un réseau régional intergouvernemental d'aquaculture pour l'Afrique comprennent la documentation, la traduction et l'interprétation. Les coûts indicatifs pour l'interprétation simultanée et la traduction des documents en deux langues sont d'environ US\$ 35 000. Si les documents sont disponibles à l'avance pour la traduction avant les dates prévues, les coûts de traduction peuvent être considérablement réduits. Les coûts d'équipements et d'honoraires et de salaires du personnel ne figurent pas dans ces estimations puisqu'elles changent selon les lieux.

18. pour ce qui est des gouvernements et des observateurs participants, les obligations financières supplémentaires consistent principalement à la fourniture d'informations et à la participation directe aux réunions.

## **V. RECOMMANDATIONS DU COMITE**

19. Le Comité est invité à donner son avis sur la création d'une Organisation intergouvernementale d'aquaculture, en supportant ou en rejetant les conclusions et les recommandations du Rapport de Mission.

20. Au cas où le Comité approuve la création d'un réseau, il est également invité à prendre note des options disponibles pour la création d'une Organisation intergouvernementale d'aquaculture comme cela a été proposée par la mission, et de recommander la structure la plus appropriée pour remplir les conditions du Comité.

21. Enfin, le Comité est invité à faire des recommandations sur comment est-ce qu'un tel réseau peut être supporté sur le plan financier et humain.

## Annexe 1

### Résumé du Rapport de mission

- 1.1 Ce rapport est le résultat d'une Mission d'aquaculture de la FAO effectuée au Burkina Faso (Afrique de l'Ouest) ; au Cameroun (Afrique Centrale) ; au Kenya (Afrique de l'Est) et en Zambie (Afrique Australe) en vue d'évaluer le statut de la mise en réseau du développement de l'aquaculture ; les principaux obstacles ; les obstacles qui peuvent être éliminés à moindre coût à travers des arrangements de mise en réseau régional ; en comparant les expériences en matière de développement de l'aquaculture asiatique et africaine et en proposant des options en vue de la création d'une organisation intergouvernementale d'aquaculture identique au Réseau des centres d'aquaculture pour l'Asie et le Pacifique (RCAAP). Le principal résumé fournit les grandes lignes contenues dans le rapport.
- 1.2 L'aquaculture est reconnue comme un moyen plus sûr permettant d'augmenter la production halieutique pour satisfaire au besoin de consommation de poisson des populations sans cesse croissantes et de réduire la pression sur les pêcheries de capture, dont la majorité sont présentement exploitées au maximum ou surexploitées : réduction de la pauvreté à travers l'offre d'emplois, amélioration du revenu des ménages et des moyens d'existence des ruraux, augmentation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, approvisionnement de sources de protéine, des acides gras et de micronutriments, aussi bien que pourvoyeuse de devises étrangères à travers l'exportation de poissons de grande valeur.
- 1.3 Le potentiel pour le développement de l'aquaculture existe dans divers environnements dont les fleuves, les lacs, les barrages et autres réservoirs d'eau et dans les marécages. Le Tilapia est la principale espèce de poisson élevé. Ce poisson est souvent élevé dans des mares qui sont mal aménagées et d'une très faible productivité.
- 1.4 Les gouvernements reconnaissent l'importance socio économique de l'aquaculture et prennent des mesures pour le développement et l'adoption de politiques et des plans stratégiques d'aquaculture aussi bien que des lois et la création des environnements favorables afin d'assurer une mise en œuvre des pratiques responsables d'aquaculture.
- 1.5 Les principaux obstacles au développement de l'aquaculture qui avaient été notés par d'anciens éleveurs comprennent :
- le manque d'alevins de qualité en quantité suffisante pour les éleveurs et constamment disponibles pour contribuer à faire de l'aquaculture une entreprise viable ;
  - le manque d'aliments en qualité et en quantité ;
  - le service d'extension inadéquat et le transfert très limité des résultats des recherches et des innovations technologiques aux éleveurs ;
  - le nombre limité d'espèces de poissons pour un élevage régulier ;
  - le manque souvent de données aquacoles pertinentes ;
  - le manque d'arrangements institutionnels dans les pays pour promouvoir une direction nationale dans le développement de l'élevage des poissons ;
  - le manque de législations et de cadre bien définis sur l'aquaculture et sur lesquels les programmes stratégiques de développement aquacoles peuvent être formulés de manière périodique.
- 1.6 A un degré plus ou moins élevé, les principaux obstacles énumérés ci-dessus peuvent être éliminés à moindre coût à travers une mise en réseau et une collaboration régionale en Afrique comme l'a fait le RCAAP pour les pays asiatiques.
- 1.7 Les principales observations qui s'imposent lorsqu'on compare l'aquaculture africaine à celle de l'Asie sont qu'en Asie, il existe une longue tradition/histoire d'aquaculture datant de 2000 ans ; l'aquaculture est généralement acceptée ; il existe plusieurs approches à la pratique aquacole ; il existe plusieurs espèces de poissons indigènes pour l'aquaculture et les éleveurs disposent d'une

grande compétence en la matière. En Afrique par contre, la pratique aquacole n'a pas plus de 50 ans ; l'aquaculture n'est pas largement répandue ; il n'existe que l'élevage dans les mares ; très peu de poissons sont élevés ; les éleveurs tardent à accepter le poisson comme un produit agricole et ils disposent de très peu de compétence en la matière.

- 1.8 Il convient de noter que les progrès majeurs qui font de l'Asie la seule productrice de plus de 90 pour cent de l'actuelle production aquacole mondiale se sont réalisés durant les 20 dernières années. C'était la période au cours de laquelle les pays collaboraient et travaillaient en réseau à travers le RCAAP.
- 1.9 Les principales leçons que l'Afrique devra apprendre de l'Asie dans la création d'un réseau intergouvernemental d'aquaculture pour l'Afrique identique au RCAAP consistent au fait que la collaboration et la mise en réseau régional vont :
- (ix) Eliminer la reproduction des efforts ;
  - (x) Faciliter la génération d'informations techniques, la reconstitution et la diffusion d'informations ensemble avec le transfert de technologie ;
  - (xi) Mettre ensemble les ressources nationales et renforcer les systèmes nationaux ;
  - (xii) Accélérer le développement coordonné et à grande échelle de l'aquaculture ;
  - (xiii) Assurer une utilisation efficace des rares ressources et le partage des bénéfices entre les membres ;
  - (xiv) Attirer de meilleurs financements auprès des partenaires en développement ;
  - (xv) Maximiser l'utilisation de toutes les ressources surtout les moyens de formation/recherche et l'expertise humaine disponibles pour réaliser une aquaculture beaucoup plus rapide ;
  - (xvi) Promouvoir la coopération entre les pays en développement.
- 1.10 Alors que l'Asie en tant qu'un ensemble fournit les leçons ci-dessus, le Bangladesh et la Chine disposent de compétences et d'expériences qui sont pertinentes et qui peuvent être empruntées immédiatement pour promouvoir et développer l'aquaculture en Afrique.
- 1.11 Il existe un soutien énorme dans la Région en faveur du concept d'établissement d'un réseau régional intergouvernemental d'aquaculture pour l'Afrique semblable au RCAAP en vue de faciliter et d'accélérer le développement de l'aquaculture. Le réseau d'aquaculture est considéré comme un moyen efficace pour la coordination des échanges d'informations techniques sur l'aquaculture, le transfert de technologie, la formation et la recherche commune dans des domaines aquacoles prioritaires. La Mission a par conséquent conclu qu'il y a lieu d'adopter des initiatives pour créer un réseau régional africain pour le développement de l'aquaculture.
- 1.12 Enfin la Mission est d'avis que, quoiqu'il soit désirable d'avoir à long terme un réseau intergouvernemental d'aquaculture unique pour toute l'Afrique à l'image du RCAAP, celui-ci doit être développé progressivement. Le processus de développement de ce réseau unique devra démarrer avec l'option pour un réseau intérimaire. Les options du réseau intérimaire proposé comprennent :
- (i) la mise sur pied d'un Sous-Comité CPCA avec un service de secrétariat fourni par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique. Le droit d'adhésion sera ouvert à tous les membres du CPCA. Les financements proviendront des fonds extra budgétaires y compris des contributions des pays membres ou des bailleurs de fonds.
  - (ii) la formation d'un Comité pour le développement d'un réseau régional d'aquaculture pour l'Afrique. Le droit d'adhésion sera ouvert aux dix premiers pays membres ou plus qui auront signé le Protocole d'Accord pour la création dudit comité. Le développement du Protocole d'Accord pourra initialement être coordonné par le secrétariat du CPCA. Après la signature du Protocole d'Accord, les pays membres devront s'entendre sur le choix d'un pays hôte et du Secrétariat. Le financement du secrétariat devra provenir de fonds extra budgétaires y compris les contributions des pays membres ou des bailleurs de fonds.

- (iii) La création d'unités aquacoles (secrétariats) au sein des organisations sous régionales existantes. La proposition vise à sensibiliser les pays membres du CPCA qui sont membres d'organisations sous régionales comme le COMESA, la CEDEAO, l'UEMOA, la SADC à demander à leurs organisations de créer des unités de réseaux aquacoles (secrétariats). Le financement de ces unités sera prévu dans le budget des organisations sous régionales. Les unités aquacoles sous régionales collaboreront avec le CPCA ainsi qu'avec l'organisation intergouvernementale lorsqu'elle sera finalement créée.

1.13 L'Organisation intergouvernementale d'aquaculture pour l'Afrique (IGO) qui a été proposée appartient à toute l'Afrique et devra comprendre un Secrétariat et des centres du réseau choisis des pays membres. Le secrétariat de l'IGO fonctionnera comme chambre de compensation pour la collecte et l'échange d'informations et coordonnera les activités prioritaires approuvées des centres du réseau. Les fonctions détaillées seront dans la constitution qui établit l'IGO une fois adoptée par les pays membres.

## Annexe II

## Résultats de l'enquête

<u>Elément</u>	Kenya	Sierra Leone	Madagascar	Guinée	île Maurice
1 <i>Contribution de l'aquaculture (%)</i>	1	< 1	7	< 1	< 1
2 <i>Peut-on l'augmenter</i>	oui	oui	oui	oui	oui
3 <i>Y a-t-il une mise en réseau national d'aquaculture</i>	En cours	oui	oui	oui	oui
4	non	non	En cours	oui	non
5 <i>Cinq principaux obstacles</i>				Organisations professionnelles	coût
(i)	alevins	financement	crédit		
(ii)	aliments	extension	recherche	alevins	eau douce
(iii)	extension	logistiques	extension	personnel	concurrence
(iv)	records	bénéfice	espèces	espèces	marchés
(v)	crédit	connaissance	capacité	informations	aliments
6 <i>Trois principales activités</i>	Réhabilitation stations d'alevinage	Mares communautaires	Élevage de crevettes	Extension d'aquaculture	cages
(i)					
(ii)	Renforcement de capacités	extension	Élevage industriel de tilapia	Élevage de crevettes	Station publique d'alevinage
(iii)	extension	Élevage d'huître	Machrobrachium	***	empoissonnement
7 <i>Appui au réseau régional d'aquaculture</i>	oui	oui	oui	oui	oui
8 <i>Le réseau se joint aux institutions d'aquaculture</i>	oui	oui	oui	oui	non
9 <i>Le réseau contribue à la recherche commune</i>	oui	oui	non	non	non
10 <i>Contribue aussi au transfert de technologie</i>	oui	oui	oui	non	non
11 <i>Et participe à l'échange d'informations</i>	oui	oui	oui	oui	oui
12 <i>Apporteriez vous des appuis financiers</i>	oui	oui	??	probablement	incertain
13 <i>Affecteriez vous du personnel auprès du réseau</i>	oui	oui	??	probablement	oui
14 <i>Qu'est-ce qui est considéré comme le plus grand avantage du réseau</i>	Accès aux informations et meilleure	Transfert de technologie & recherche	Informations	Informations	Développement de technologies

recherche

<b>Egypte</b>	<b>Sénégal</b>	<b>Mali</b>	<b>Congo</b>	<b>Cameroun</b>	<b>Gambie</b>	<b>Ouganda</b>
47	< 1	< 1	1	< 1	< 1	2
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
oui	oui	oui	non	En cours	non	En cours
oui	non	oui	non	oui	non	non
marketing	Disponibilité d'eau	Données sur le site	marginalisation	alevins	éducation	investissement
aliments terre & eau règlements technologies	coût (crédit) adoption terre/sites recherche Extension d'élevage de poisson	Données économiques personnel alevins crédit	aliments extension financement recherche	aliments gestion construction extension	investissement financement informations personnel	expertise financement technologies infrastructures
Élevage semi-intensif	Extension d'élevage de poisson	Réhabilitation de station	sensibilisation	Zones de grande priorité	IIA	Alevins de qualité
Alevinage marin	Extension d'élevage d'huître	IIA	Réhabilitation de station	Fourniture d'intrants	Élevage de crevettes	Aquaculture commerciale
IIA	***	Recensement national	***	extension	***	extension
oui	oui	oui	oui	oui	oui	Oui
Oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
oui	oui	oui	oui	oui	non	oui
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
incertain	incertain	oui	oui	oui	oui	incertain
non	incertain	oui	oui	oui	oui	oui
Transfert de Technologies	Information et harmonisation	Information et renforcement de capacités	Echange d'informations	Echange d'informations	sensibilisation	recherche & Echange d'informations

***Une déclaration de consensus par les délégués à l'atelier de la FAO/WorldFish sur l'aquaculture à petite échelle, organisé du 23 au 26 mars 2004 à Limbé au Cameroun***

Le développement de l'aquaculture en Afrique sub-saharienne a pris un tournant décisif. Une croissance florissante de la population et un déclin des sources halieutiques naturelles obligent que l'aquaculture apporte une contribution considérable si possible à l'approvisionnement du continent en poisson. En effet, c'est la seule région au monde où la consommation du poisson par habitant est en déclin, un déclin qui se poursuivra davantage selon les prévisions. Parmi les raisons qui expliquent cette situation il faut retenir : les conflits civils, de faibles structures de gestion, des niveaux d'investissement bas dans les économies rurales et le manque de croissance économique. Cependant, il existe au même moment de nouvelles opportunités qui améliorent les chances de développement de l'aquaculture.

Dans plusieurs pays, les politiques de privatisation et de décentralisation offrent des primes pour des investissements accrus dans ce secteur en provenance des sources privées que publiques au moment où les marchés intérieurs surtout dans les milieux urbains deviennent plus accessibles suivis de l'expansion des activités commerciales. Au niveau mondial, la demande sans cesse croissante du poisson a engendré des opportunités pour le développement durable de l'aquaculture dans la région. Il y a nécessité pour un type de développement qui contribue aux objectifs nationaux de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté et qui accorde une attention au cadre d'expansion que permet la base de ressource naturelle.

L'Afrique sub-saharienne doit par conséquent faire un choix, soit continuer à mener «les affaires comme d'habitude» et les choses continuent comme telles avec de graves conséquences pour la vie des gens, soit se dire «qu'il est temps de faire des choix difficiles», instituer des politiques et stratégies pertinentes, ramener l'aquaculture au sein de l'économie monétaire et endiguer la situation qui sape l'avenir de l'aquaculture. A cet effet, plusieurs gouvernements, des partenaires en matière de coopération aussi bien que des agences de développement bilatéral et multilatéral sont entrain de développer une stratégie pour le développement de l'aquaculture en Afrique.

La réunion a identifié un nombre d'obstacles au développement de l'aquaculture dont la production d'alevins et d'aliments de même que l'inefficacité des programmes d'extension et de sensibilisation. Les délégués à l'atelier ont ensuite reconnu que :

- L'appui au développement des connaissances et à des structures d'approvisionnement de la part des gouvernements et de ceux qui fournissent l'aide étrangère pour un appui essentiel à l'aquaculture nécessite des manifestations convaincantes qui aient des effets sur les priorités de développement nationales telles que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la nutrition, le VIH/SIDA et la gestion durable de l'environnement ;
- La stabilité et la pérennité institutionnelles seront réalisées à travers des structures qui s'appuient d'abord et avant tout sur les investissements du secteur privés aussi bien que sur l'utilisation responsable des revenus publics visant des rendements et destinée à encourager le développement durable de l'aquaculture; et
- Des partenariats publics/privés entre investisseurs et structures d'approvisionnement peuvent faciliter la croissance de ce secteur en mettant à la disposition des éleveurs des informations technologiques, de gestion et de marketing de pointe, tandis que les rapports entre le public et la société civile au sein de telles structures pourront aider à garantir l'optimisation des intérêts publics au niveau des producteurs à tous les niveaux.

Tout en appréciant la nécessité de trouver des solutions aux trois obstacles identifiés (alevins, aliments, extension), la réunion a exhorté les gouvernements, les partenaires en matière de coopération et les agences de recherche à se concentrer sur l'investissement dans ces domaines qui auraient vraisemblablement des impacts sur le développement. En vue d'assurer un impact optimal des trois axes

de développement, il convient d'étudier d'autres domaines tels que le développement des marchés, l'accès aux capitaux et autres questions de politique qui seraient jugés pertinents et tout aussi importants.

De plus les participants proposent que les gouvernements d'Afrique sub-saharienne cherchent à développer des partenariats entre le secteur public et privé au sein des sociétés d'aquaculture dont le nombre ne cesse d'augmenter, en instituant des arrangements financiers et institutionnels rentables qui puissent compléter les ressources gouvernementales et celles des bailleurs de fonds pour fournir un nombre limité de services consultatif, technologique et de recherche aux éleveurs très potentiels.

Les participants ont indiqué davantage que l'approche adoptée au développement de l'aquaculture nationale basée sur le cadre stratégique Camerounais pour le développement de l'aquaculture traite des principaux obstacles à l'expansion de ce sous secteur dans la région, facilite les rapports nécessaires entre le secteur public et privé et entre le public et la société civile, tout en proposant des mécanismes pour augmenter les rendements sur l'investissement des ressources aussi bien du secteur public que privé.

Tout en approuvant cette approche comme outil approprié pour promouvoir le développement de l'aquaculture, les participants ont noté que de pareilles approches stratégiques ne pourront atteindre leurs objectifs escomptés que lorsque ces efforts adoptent les stratégies nationales, les stratégies globales et les plans d'investissement pour le développement de l'aquaculture afin d'harmoniser les synergies de construction et éliminer des répétitions. Ces efforts impliquent des partenaires et parties prenantes nationaux mais aussi des éleveurs, des services d'appui, des autorités locales et des investisseurs des secteurs publics et de la société civile, des partenaires en matière de développement (bailleurs de fonds), des organisations internationales et multilatérales.

La réunion a envisagé que l'aquaculture en Afrique sub-saharienne connaîtra une croissance qui fera d'elle un important pilier de développement dans plusieurs zones de la région. Elle sera en mesure de fournir une alimentation de grande qualité aux consommateurs ruraux et urbains, générer des emplois et des activités commerciales dans des économies locales jadis appauvries, et contribuer à la richesse nationale à travers l'augmentation des revenus des marchés et du commerce. Pour réaliser cette vision, les pays de la région ont besoin d'œuvrer de concert pour accroître leur connaissance de base, échanger les meilleures expériences pratiques et parler d'une seule voix sur le marché international.